

Ecole de droit de la Sorbonne

Master «Droit comparé»

Traduction juridique

Cours de M. Legrand

Examen terminal de décembre 2016

Documents autorisés

Tous les documents sont autorisés.

Sujet

A la lumière du cours, des lectures portées au plan de cours et de votre expérience de comparatiste, veuillez, au moyen d'une réflexion **personnelle et critique** renvoyant **de manière soutenue** à tous documents pertinents, mais en particulier **aux textes inscrits au plan de cours**, et notamment à Jacques DERRIDA, *Qu'est-ce qu'une traduction «relevante»?», Paris, L'Herne, 2005, proposer un **commentaire de traduction***, en tant que comparatiste voué à la comparaison des droits, en réaction aux textes suivants (disponibles sur le site <www.pierre-legrand.com>):

Farhad KHOSROKHAVAR, «Le djihad et l'exception française», *The New York Times*, 19 juillet 2016.

Farhad KHOSROKHAVAR, «Jihad and the French Exception», trad. par John CULLEN, *The New York Times*, 19 juillet 2016.

Votre devoir doit parvenir à l'adresse électronique <pierre_legrand@mac.com> au plus tard le mercredi, 4 janvier 2017 à 18h00 (heure de Paris) en extension «doc», «docx» ou «pdf» uniquement. Tout retard ou dérogation sera pénalisé à la discrétion du correcteur.